



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DES MASSEURS  
KINÉSITHÉRAPEUTES  
RÉÉDUCATEURS

Paris le 24 août 2009

## Communiqué de presse Référentiels de masso-kinésithérapie : vers une sortie de crise ?

La FFMKR a été reçue, le 18 août, au ministère de la santé et des sports par l'un des conseillers techniques de madame Roselyne BACHELOT. Ce rendez-vous a permis d'effectuer un tour d'horizon des problématiques de la profession. L'écoute a été particulièrement attentive et les échanges très intéressants.

Il a notamment été abordé le problème de l'application des référentiels dont le dispositif sera, selon la ministre de la santé et des sports, « *pleinement opérationnel en septembre* ». **Il semblerait que la position du gouvernement sur ce point très précis, ait évolué et serait maintenant en adéquation avec les propositions de la Fédération.**

La FFMKR a également été reçue à l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM), le 20 août dernier. Réunion au cours de laquelle la Fédération a notamment réitéré **quatre grands principes** sur l'application des référentiels :

- Modifier, dans le cadre du futur projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2010, l'article L 162-1-7 du code de la sécurité sociale afin que la profession participe à l'élaboration des référentiels.
- Définir de manière chiffrée (5 %) la notion de « caractère exceptionnel » fixée par la loi de financement de la sécurité sociale 2009 au-delà duquel un accord préalable est nécessaire.
- Mettre en place un suivi annuel comptabilisant le nombre « d'accords préalables » réalisé qui permettra d'adapter en conséquence les référentiels concernés. Si ce pourcentage est supérieur à 5 %, cela signifiera que les seuils ont été fixés trop bas.
- Valider la fiche de synthèse du bilan diagnostic kinésithérapique (déjà existante et rémunérée) comme seul et unique outil médicalisé d'accord préalable permettant d'aller au-delà des référentiels.

Là encore, l'écoute a été très attentive de la part de l'UNCAM. Une évolution de la position de l'UNCAM serait-elle envisageable ? Y aurait-il une convergence vers les propositions présentées et défendues par la FFMKR ?

Enfin, la FFMKR se réjouit que les autres syndicats représentatifs, présents à cette réunion aient changé leurs positions et soutiennent désormais les propositions de la FFMKR.

L'application des référentiels de masso-kinésithérapie suscite, dès cette rentrée, un intérêt important tant du gouvernement que des caisses. Serait-ce une réelle volonté de sortie de crise ? **Si tel était le cas, le projet de protocole d'accord que la profession pourrait signer devra reprendre l'ensemble des propositions de la Fédération y compris une revalorisation tarifaire en adéquation avec les efforts demandés depuis plusieurs années à la profession ...** Affaire à suivre.

Le Gouvernement et les caisses semblent prendre conscience de l'importance d'associer la profession. Il y va tant de l'intérêt de tous de trouver une solution juste, concrète et pérenne pour que les patients, au cœur du système de soins, ne soient pas lésés.

3 rue Lespagnol  
75020 Paris

tél. : 01 44 83 46 00

fax : 01 44 83 46 01

[www.ffmkr.org](http://www.ffmkr.org)

enregistré sous le numéro 13.366

**Alain BERGEAU, Président**  
**06 80 25 96 34**

